



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

Parlons Journaliers

Tarifs journaliers applicables au GHRMSA

au 1^{er} janvier 2024

HOSPITALISATION

Nature de la prestation	Prix TTC / jour en euros
Hospitalisation complète	
Médecine (gériatrie, addictologie, douleurs chroniques)	900.48 €
Médecine autres	919.88 €
Chirurgie	1 234.04 €
Spécialités coûteuses	1 528.54 €
Spécialités très coûteuses - Réanimation	2 215.48 €
Obstétrique	1 036.64 €
Néonatalogie	814.08 €
Psychiatrie + 18 ans	816.22 €
Psychiatrie - 18 ans	929.67 €
Hospitalisation de jour	
Médecine (gériatrie, addictologie, douleurs chroniques) ambulatoire	743.91 €
Médecine autre ambulatoire	868.16 €
Chirurgie ambulatoire	1057.54 €
Séance chimiothérapie	950.38 €
Séance radiothérapie	805.15 €
Séance dialyse	927.86 €
Autres séances	858.57 €
Psychiatrie + 18 ans	526.50 €
Psychiatrie - 18 ans	765.48 €
SMR (Soins Médicaux de Réadaptation) Hospitalisation Complète	
Pédiatrie – Brulés-Oncohématologie	582.46 €
Neurologie	582.46 €
Locomoteur	492.65 €
Gériatrie	478.87 €
Polyvalent	418.13 €
SMR (Soins Médicaux de Réadaptation) Hospitalisation de Jour	
Pédiatrie – Brulés-Oncohématologie	533.94 €
Neurologie	533.94 €
Locomoteur	440.65 €
Gériatrie	398.57 €
Polyvalent	426.03 €
Forfait journalier hospitalier	
Général	20.00 €
Psychiatrie	15.00 €
Chambres particulières	
Confort	73.00 €
Service +	93.00 €
Unité de chirurgie ambulatoire	21.00 €
Prestations accompagnants	
Repas accompagnant	Prix TTC / unité 14.09 €
Repas accompagnant si nuitée en pédiatrie	10.67 €
Nuitée + Petit déjeuner	21.57 €
Chambre parentale en pédiatrie pour 2 personnes	42.58 €
Si 1 seul parent dans la chambre	42.58 €

Des prestations «restauration» peuvent être facturées exceptionnellement pour des clients extérieurs (visiteurs, associations, entreprises...) au tarif forfaitaire de 17,16 € le déjeuner, 5,31 € la collation et 2,94 € la boisson.

Des majorations pour dispensation de Molécules Onéreuses ou Dispositifs Médicaux Implantables peuvent s'appliquer.

CONSULTATIONS (des majorations réglementaires s'appliquent)

Nature de la prestation	Prix TTC / jour en euros	Majoration
Consultations		
Consultation médecin généraliste ou spécialiste	26.50 €	(1) (3)
Consultation neurologue, neuropsychiatre, psychiatre	42.50 €	(1)
Consultation cardiologue	47.73 €	(2)
Consultations Complexes : Suivi obésité / Sortie maternité/ suivi d'un enfant autiste / consultation obligatoire enfant/dépistage mélanome/ bucco dentaires complexes / 1 ^{er} Consultation Contraception Prévention	47.50 €	
Consultations Très Complexes : Grand prématuré / Enfant pathologie Handicap / Repérage des troubles de l'autisme	60.00 €	
Téléconsultation médecin généraliste ou spécialiste en médecine générale	25.00 €	(1) (3)
Téléconsultation médecin spécialiste (sauf spécialistes ci-dessous)	30.00 €	(1)
Téléconsultation médecin spécialiste en gynécologie médicale	32.00 €	(2)
Téléconsultation médecin neurologue, neuropsychiatre, psychiatre	50.20 €	
Téléconsultation médecin pédiatre	23.00 €	
Avis Ponctuel de Consultant - APC		
par un spécialiste	56.50 €	
par un neurologue, psychiatre ou neuropsychiatre	64.00 €	
Majorations supplémentaires		
(1) Majoration parcours de soins (hors cardiologie)	5.00 €	
(2) Majoration parcours de soins cardiologie	4.77 €	
(3) Majoration enfant de moins de 6 ans	5.00 €	

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les patients affiliés à l'Assurance-Maladie sont pris en charge par la Sécurité Sociale à hauteur de :

	Frais d'hospitalisation	Frais liés aux consultations et actes externes ^{*/**}
Régime général	80%	70%
Régime local Alsace-Moselle	100%	90%

*Un déboursement de 40% est appliqué pour les patients hors parcours de soins dans la limite de 10,60 euros par acte ou consultation.

** Pour les consultations dentaires, le taux de prise en charge est de 60% à partir du 15/10/2023

Le reste à charge représente le « Ticket modérateur ». Il est pris en charge par le patient ou l'organisme complémentaire (mutuelle, assurance...) auquel il est éventuellement affilié.

Des exonérations totales ou partielles du ticket modérateur sont prévues dans un certain nombre de cas (plus d'informations : <http://www.ameli.fr/>)

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les tarifs pour un passage aux Urgences non suivi d'hospitalisation ont changé. Plus d'informations sont disponibles **sur la fiche suivante**

Les patients non affiliés à l'Assurance-Maladie doivent payer l'intégralité des frais avant leur venue en hospitalisation ou en consultation. Pour une venue aux Urgences, l'intégralité des frais sont également à payer, mais dans un deuxième temps, à réception de la facture

Consultations aux Urgences

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2020 met en place un nouveau mode de financement des Urgences, et la LFSS 2021 en précise la mise en œuvre.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les tarifs pour un passage aux Urgences non suivi d'hospitalisation changent

A compter du 1^{er} janvier 2022, un « Forfait Patient Urgences » sera facturé pour chaque passage aux Urgences non suivi d'hospitalisation.

Qui le paye ? Le patient lui-même, ou la mutuelle pour les patients en disposant, ou le Régime Local Alsace Moselle pour les patients affiliés, ou l'Assurance Maladie pour les patients relevant de l'« AME » et du dispositif « Soins Urgents » (article L162-22-11-2 du Code de la Sécurité Sociale). D'autres cas de minoration ou d'exonération du Forfait Patient Urgence sont également prévus (cf. tableau ci-dessous).

« Reste à charge » forfaitaire pour les ASSURÉS SOCIAUX (à l'assurance maladie française)		
	Tarif	Concerne les patients :
Forfait Patient Urgence taux plein	19,61 €	• Cas général (hors minoration ou exonération)
Forfait Patient Urgence taux minoré	8,49 €	• Bénéficiaire ALD liste ou hors Liste (en lien ou sans lien avec l'ALD) • Accident du travail / maladie professionnelle
Exonération du Forfait Patient Urgence	0 €	• Régime Local Alsace Moselle (RLAM) • Maternité (1 ^{er} jour du 6 ^{ème} mois) • Nouveaux nés (< 30 jours) • Invalidité / Inaptitude, Rente / Allocation AT/MP, Invalidité de Guerre • Complémentaire Santé Solidaire (C2S : « ex-CMU-C ») • Aide Médicale d'Etat / Patients « Soins Urgent » (Art L162-22-11-2 du CSS) • Personnes victime d'un acte de terrorisme • Personnes écrouées • Mineurs victimes de sévices sexuels • Donneurs d'organes de leur vivant • Risque sanitaire grave et exceptionnel

Vous n'êtes pas assuré social (à l'Assurance Maladie française, ou détenteur d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie en cours de validité) : **des forfaits vous seront facturés selon les examens dont vous bénéficierez :**

Pour les patients NON-ASSURÉS SOCIAUX à l'assurance maladie française					
<i>Les patients doivent s'acquitter à minima du Forfait Patient Urgence lié à l'âge. Des suppléments peuvent s'ajouter en fonction de la prise en charge médicale.</i>					
TARIFS en fonction de l'âge du patient - Du lundi au samedi de 8h à 20h (hors jours férié)					
	0-3 mois	4 mois-15 ans	16-44 ans	45-74 ans	+ de 75 ans
Forfait Patient Urgence lié à l'âge	70,46 €	49,39€	54,43 €	60,28 €	68,35 €
+ supplément biologie	+ 43,68 €		+ 52,26 €	+ 54,86 €	
+ Supplément transport sanitaire	+ 12,52 €				
+ Supplément fonction de la gravité de la prise en charge*	Sans supplément / 14,37€ / 19,17 € selon CCMU*				
+ Supplément sur consultation spécialiste Radio / Scanner / IRM			+ 24,78 € / par spécialiste +34,29 € (radio conventionnelle seule) ou 53,95 € (Scan/IRM, avec/sans radio conventionnelle)		
Supplément sur la consultation de l'urgentiste					
+ forfait samedi 14h-20h			+ 10,51 € / par venue		
+ forfait début de nuit 20h-22h			+ 10,51 € / par venue		
+ forfait nuit profonde 22h-8h			+ 39,65 € / par venue		
Supplément NUIT de 20 h à 8 heures sur les consultations des spécialistes (y compris le radiologue)					
+ forfait nuit spécialiste 20h-8h			+ 24,93 € /par spécialiste (y/c radiologue)		
Supplément dimanche et jours fériés de 8h à 20 heures					
+ forfait urgentiste 8h-20h			+ 10,51 € / par venue		
+ forfait spécialiste 8h-20h			+ 18,89 € /par spécialiste		

*évalué selon la CCMU renseigné par le médecin : Classification Clinique des Maladies aux Urgences qui évalue le niveau de gravité clinique ainsi que le pronostic médical



**TARIFS JOURNALIERS
MAS / USLD / EHPAD
à compter du 1^{er} janvier 2024**



C-1723

GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100
87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64

 **CONTACTEZ-NOUS**